



**Organe subsidiaire de mise en œuvre
Trente-septième session
Doha, 26 novembre-1^{er} décembre 2012**

Point 4 a) de l'ordre du jour provisoire

**Communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention
Travaux du Groupe consultatif d'experts des communications nationales
des Parties non visées à l'annexe I de la Convention**

Rapport intérimaire sur les activités du Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention

Note du secrétariat*

Résumé

La septième réunion du Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention reconstitué (le Groupe consultatif d'experts) s'est tenue à Accra (Ghana), du 17 au 19 septembre 2012. Le Groupe consultatif d'experts a examiné les progrès accomplis dans la mise en œuvre de son programme de travail entre avril et septembre 2012 et dans l'organisation de ses activités pour le reste de l'année. Il a également fait le point des activités exécutées dans le cadre de son programme de travail pour 2010-2012 et évalué les principaux succès obtenus et enseignements retirés de la mise en œuvre de son programme de travail. Le présent rapport résume les résultats des débats du Groupe consultatif d'experts à sa septième réunion. Il contient également des recommandations qui pourraient être utiles pour améliorer l'efficacité de l'assistance technique accordée aux Parties non visées à l'annexe I de la Convention (Parties non visées à l'annexe I) pour l'établissement de leurs communications nationales et répondre aux besoins particuliers résultant des nouvelles prescriptions en matière d'établissement des rapports pour les Parties non visées à l'annexe I dans le cadre de la Convention.

* Le présent document a été soumis après la date prévue afin de pouvoir y inclure les résultats de l'atelier de formation pratique organisé du 8 au 12 octobre 2012 à Vientiane (République démocratique populaire lao).

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction.....	1–6	3
A. Mandat.....	1–3	3
B. Objet de la présente note	4–5	3
C. Mesures que pourrait prendre l’Organe subsidiaire de mise en œuvre.....	6	3
II. Travaux de la septième réunion du Groupe consultatif d’experts.....	7–10	4
III. Exécution du programme de travail du Groupe consultatif d’experts depuis mars 2012	11–25	4
A. Mise à jour sur la révision des supports pédagogiques du Groupe consultatif d’experts	11–12	4
B. Ateliers régionaux de formation pratique organisés entre avril 2012 et septembre 2012.....	13–15	5
C. Programmes d’apprentissage en ligne et réseau d’experts sur Internet	16–18	5
D. Informations à fournir visées aux alinéas <i>d</i> et <i>e</i> de l’annexe à la décision 5/CP.15	19–22	6
E. Organisation des travaux pour la période allant de septembre à décembre 2012.....	23	7
F. Débat informel sur les décisions 2/CP.17 et 14/CP.17	24–25	7
IV. Évaluation: exécution du programme de travail du Groupe consultatif d’experts pour 2010 et 2012.....	26–27	7
A. Rappel.....	26–29	7
B. Prestation de conseils techniques à l’Organe subsidiaire de mise en œuvre	30	8
C. Prestation de conseils et d’une assistance technique aux Parties non visées à l’annexe I	31–40	10
D. Coopération avec d’autres organes compétents relevant de la Convention et le Programme d’appui à l’établissement des communications nationales	41–49	13
E. Enseignements tirés et observations	50	14
F. Difficultés	51	15
G. Recommandations	52–67	16
Annexe		
Résumé détaillé des résultats et des produits obtenus lors de l’exécution de chacun des mandats énoncés dans l’annexe à la décision 5/CP.15		19

I. Introduction

A. Mandat

1. Par sa décision 5/CP.15, la Conférence des Parties a reconstitué le Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention (le Groupe consultatif d'experts) pour trois ans, de 2010 à 2012, afin d'améliorer le processus d'établissement des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention (Parties non visées à l'annexe I). La Conférence des Parties a demandé au Groupe consultatif d'experts d'élaborer à sa première réunion un programme de travail pour 2010-2012.

2. À sa trente-deuxième session, l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) a pris note et s'est félicité du programme de travail pour 2010-2012¹.

3. Par sa décision 5/CP.15, la Conférence des Parties a demandé au secrétariat de faciliter les travaux du Groupe consultatif d'experts en organisant des réunions et des ateliers ainsi qu'en établissant les rapports sur ses réunions et ateliers pour examen par le SBI.

B. Objet de la présente note

4. Le présent rapport résume les délibérations de la septième réunion du Groupe consultatif d'experts reconstitué. À sa septième réunion, le Groupe consultatif d'experts a examiné les progrès accomplis dans la mise en œuvre de son programme de travail depuis sa dernière réunion, tenue à Bangkok (Thaïlande) du 5 au 7 mars 2012, et il est convenu de l'organisation de ses activités pour le reste de l'année. On trouvera également dans ce rapport un résumé des conclusions de l'évaluation de la mise en œuvre de son programme de travail pour 2010-2012.

5. En sus du présent rapport, cinq autres rapports contiennent des informations détaillées sur les ateliers régionaux de formation pratique organisés dans le cadre du programme de travail du Groupe consultatif d'experts entre avril et octobre 2012².

C. Mesures que pourrait prendre l'Organe subsidiaire de mise en œuvre

6. Après avoir examiné le présent rapport, le SBI voudra peut-être se pencher sur les enseignements tirés et les recommandations figurant dans le rapport lors de son examen du mandat du Groupe consultatif d'experts, ainsi que de la nécessité de proroger le Groupe, en vue de recommander un projet de décision pour adoption par la Conférence des Parties à sa dix-huitième session.

¹ FCCC/SBI/2010/10, par. 21.

² FCCC/SBI/2012/25, FCCC/SBI/2012/17, FCCC/SBI/2012/18, FCCC/SBI/2012/26 et FCCC/SBI/2012/32.

II. Travaux de la septième réunion du Groupe consultatif d'experts

7. Le Groupe consultatif d'experts reconstitué a tenu sa septième réunion à Accra (Ghana), du 17 au 19 septembre 2012, directement à la suite de son atelier de formation pratique à l'évaluation des mesures d'atténuation pour l'Afrique, qui s'est déroulé du 10 au 14 septembre 2012 dans le même lieu. La réunion avait notamment pour objet de passer en revue les progrès accomplis dans la mise en œuvre des activités inscrites dans le programme de travail du Groupe depuis sa sixième réunion, d'organiser ses activités pour la période allant de septembre à décembre 2012 et de faire le point de l'accomplissement de ses mandats entre 2010 et 2012.

8. Ont participé à la réunion 21 membres du Groupe consultatif d'experts³.

9. M^{me} Ruleta Camacho (Antigua-et-Barbuda), Présidente du Groupe consultatif d'experts, a ouvert la réunion le 17 septembre 2012. Dans ses observations liminaires, elle a souhaité la bienvenue aux membres et, au nom du Groupe, a remercié le Gouvernement ghanéen d'accueillir la réunion.

10. La Présidente a décrit brièvement l'organisation des travaux de la réunion, comprenant notamment l'examen des points ci-après:

- a) Exécution du programme de travail du Groupe consultatif d'experts depuis mars 2012;
- b) Rapports intérimaires sur les travaux du Groupe à présenter au SBI pour examen à sa trente-septième session;
- c) Évaluation de la mise en œuvre de son programme de travail pour 2010-2012.

III. Exécution du programme de travail du Groupe consultatif d'experts depuis mars 2012

A. Mise à jour sur la révision des supports pédagogiques du Groupe consultatif d'experts

11. Le secrétariat a donné des informations à jour sur la révision des supports pédagogiques du Groupe consultatif d'experts relatifs aux inventaires des GES, à l'évaluation de la vulnérabilité et de l'adaptation et à l'évaluation des mesures d'atténuation. Le secrétariat a indiqué que conformément aux instructions fournies par le Groupe consultatif d'experts à sa sixième réunion, la révision des supports pédagogiques relatifs aux inventaires des GES et à l'évaluation des mesures d'atténuation avait été poursuivie. L'actualisation des supports pédagogiques relatifs à l'évaluation de la vulnérabilité et de l'adaptation, qui avait été abondamment commentée par le Groupe, était en cours, mais l'on prévoyait qu'elle serait terminée en septembre 2012. Il a été rappelé au Groupe consultatif d'experts que, puisque l'atelier régional de formation pratique sur

³ Les représentants de l'Algérie, de l'Angola, d'Antigua-et-Barbuda, du Bangladesh, du Brésil, du Chili, de la Chine, des États-Unis d'Amérique, du Ghana, de la Grenade, du Japon, des Pays-Bas, de la République-Unie de Tanzanie, de Sri Lanka, de la Suisse, du Swaziland, de la Thaïlande et de l'Union européenne et trois experts représentant des organisations internationales (le Programme des Nations Unies pour le développement, le Programme des Nations Unies pour l'environnement et le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat).

l'évaluation de la vulnérabilité et de l'adaptation pour l'Asie et le Pacifique devant se tenir en octobre 2012 à Vientiane (République démocratique populaire lao) n'avait pas encore eu lieu, il était possible d'anticiper la poursuite de la révision de ces supports pédagogiques si les participants à l'atelier donnaient leur avis sur les améliorations à apporter. Le secrétariat a informé le Groupe consultatif d'experts que, dans ce cas de figure, les supports pédagogiques seraient révisés dans la semaine suivant l'atelier.

12. La Présidente du Groupe consultatif d'experts a souligné l'importance d'achever au plus tôt l'actualisation des supports pédagogiques de telle sorte que ces derniers puissent être plus largement diffusés. Compte tenu des avis exprimés lors des différents ateliers régionaux de formation pratique, le Groupe a recommandé de traduire les supports pédagogiques révisés dans d'autres langues officielles de l'ONU, sous réserve de la disponibilité de ressources financières. Les membres du Groupe ont également décidé de faire figurer une mise en garde sur les supports pédagogiques actualisés pour indiquer qu'il s'agit de documents de travail qui feront constamment l'objet de révisions et d'améliorations. Le Groupe a demandé au secrétariat de diffuser les supports pédagogiques actualisés par le biais du site Web de la Convention et de dispositifs de stockage électronique de contenus.

B. Ateliers régionaux de formation pratique organisés entre avril 2012 et septembre 2012

13. Entre avril et septembre 2012, le Groupe consultatif d'experts a organisé, avec le concours du secrétariat, quatre ateliers régionaux de formation pratique visant à renforcer les capacités des experts nationaux des Parties non visées à l'annexe I associés au processus d'établissement des communications nationales, à savoir:

a) Un atelier de formation pratique pour l'Afrique consacré aux inventaires nationaux des GES, à Swakopmund (Namibie) du 23 au 27 avril 2012;

b) Un atelier de formation pratique pour l'Amérique latine et les Caraïbes consacré à l'évaluation de la vulnérabilité et de l'adaptation, à Saint Mary (Antigua-et-Barbuda) du 9 au 13 juillet 2012;

c) Un atelier de formation pratique pour l'Amérique latine et les Caraïbes sur l'évaluation des mesures d'adaptation, à Saint Mary (Antigua-et-Barbuda) du 16 au 20 juillet 2012;

d) Un atelier de formation pratique sur l'évaluation des mesures d'adaptation pour l'Afrique, à Accra du 10 au 14 septembre 2012.

14. Ces ateliers, fondés sur les supports pédagogiques révisés du Groupe consultatif d'experts mentionnés aux paragraphes 11 et 12 ci-dessus, ont également servi de cadre à un échange de vues entre les participants et les experts et ont suscité des réactions sur les supports pédagogiques révisés en vue de leur amélioration.

15. Le Groupe consultatif d'experts s'est félicité des progrès accomplis grâce au bon déroulement des ateliers et a dit combien il appréciait l'assistance du secrétariat.

C. Programmes d'apprentissage en ligne et réseau d'experts sur Internet

16. À sa sixième réunion, le Groupe consultatif d'experts a commencé à examiner la portée, le contenu et la question des bénéficiaires potentiels des programmes d'apprentissage en ligne et il a décidé de poursuivre cet examen lors de sa septième réunion. Comme le Groupe l'avait demandé, le secrétariat a présenté le projet de document

de réflexion qu'il avait établi pour contribuer au débat. En présentant le document de réflexion, le secrétariat a brièvement indiqué les objectifs, la portée, la structure et les bénéficiaires potentiels des programmes d'apprentissage en ligne et du réseau d'experts sur Internet, les conditions d'accès à ces programmes et au réseau d'experts sur Internet ainsi que les prochaines étapes de leur mise en place.

17. Les membres du Groupe consultatif d'experts ont longuement débattu de cette question. Le Groupe s'est réuni en séance plénière pour développer et parfaire le document de réflexion établi par le secrétariat. La version finale du document élaboré par le Groupe, qui pourrait servir de point de départ pour élaborer les programmes d'apprentissage en ligne, figure dans le document FCCC/SBI/2012/INF.15.

18. Le secrétariat a aussi fourni des informations à jour sur l'établissement d'un réseau d'experts sur Internet⁴. Le secrétariat a présenté les grandes lignes du concept fonctionnel de la plate-forme de ce réseau sur Internet, qui offrira deux fonctionnalités, une bibliothèque de documents répertoriant les documents relatifs aux communications nationales des Parties non visées à l'annexe I et un forum en ligne sous forme de groupes de discussion. Le réseau sur Internet devrait être déployé d'ici à décembre 2012, dans un premier temps pour les experts qui ont participé aux ateliers régionaux de formation pratique du Groupe consultatif d'experts.

D. Informations à fournir visées aux alinéas *d* et *e* de l'annexe à la décision 5/CP.15

1. Mesures à prendre pour tenir compte des considérations liées aux changements climatiques dans les politiques et actions sociales, économiques et écologiques pertinentes⁵

19. Le membre du Groupe consultatif d'experts représentant le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a présenté une liste préliminaire rassemblant des documents d'orientation et/ou des matériels pertinents concernant la prise en compte des considérations liées aux changements climatiques dans les politiques et actions sociales, économiques et écologiques pertinentes.

20. Le Groupe a examiné la liste et a demandé au représentant du PNUD de l'améliorer en regroupant les informations de façon thématique, de manière à faciliter la consultation de la liste complète de documents et/ou matériels. Le Groupe a décidé d'inclure la liste révisée parmi ses supports pédagogiques et de la diffuser comme telle.

2. Activités et programmes existants, notamment sources de financement bilatérales, régionales et multilatérales, en vue de faciliter et d'appuyer l'établissement des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I⁶

21. Le membre du Groupe consultatif d'experts représentant le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) a présenté le projet de recueil d'informations sur les centres régionaux d'excellence qui soit dispensent une formation, soit mènent des activités en rapport avec les communications nationales des Parties non visées à l'annexe I ou pouvant présenter une utilité à cet égard.

22. Le Groupe consultatif d'experts a examiné les informations présentées par le PNUE sous la forme d'une liste exhaustive des centres d'excellence et il a demandé au PNUE de

⁴ FCCC/SBI/2012/2, par. 20.

⁵ Décision 5/CP.15, annexe, par. 2 d).

⁶ Décision 5/CP.15, annexe, par. 2 e).

restructurer la liste, en classant les centres d'excellence par région. Il a aussi estimé qu'il était nécessaire de compléter la liste en y ajoutant des informations concernant les sources bilatérales, régionales et multilatérales d'assistance financière, en vue de faciliter et d'appuyer l'établissement des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I, afin de s'acquitter pleinement du mandat. Le Groupe a donc demandé au secrétariat de rassembler ces informations en se fondant sur les informations qui peuvent être consignées dans les communications nationales tant des Parties visées à l'annexe I de la Convention que des Parties non visées à l'annexe I. Il a aussi demandé au PNUE et à différents autres membres du Groupe qui sont en mesure de le faire de contribuer à cette tâche. La liste révisée sera elle aussi diffusée en tant que support pédagogique du Groupe consultatif d'experts.

E. Organisation des travaux pour la période allant de septembre à décembre 2012

23. Le Groupe consultatif d'experts a recensé les activités à réaliser pour s'acquitter de son mandat actuel concernant l'assistance technique accordée aux Parties non visées à l'annexe I, à savoir:

a) L'atelier de formation pratique sur l'évaluation de la vulnérabilité et de l'adaptation pour l'Asie et le Pacifique, devant se tenir à Vientiane du 8 au 12 octobre 2012;

b) L'organisation d'une réunion parallèle à Doha (Qatar), au cours de la dix-huitième session de la Conférence des Parties et de la huitième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto, afin de présenter les enseignements retirés, les difficultés et les résultats obtenus par le Groupe consultatif d'experts dans le cadre de son mandat actuel⁷.

F. Débat informel sur les décisions 2/CP.17 et 14/CP.17

24. À sa sixième réunion, le Groupe est convenu de poursuivre, à sa septième réunion, le débat informel sur son mandat éventuel pour le cas où celui-ci serait prorogé au-delà de 2012.

25. Le Groupe a noté que cette question est actuellement examinée par le SBI et que ce dernier voudra peut-être, dans ses délibérations sur cette question, prendre en considération les enseignements tirés, les difficultés et les recommandations figurant dans le rapport.

IV. Évaluation: exécution du programme de travail du Groupe consultatif d'experts pour 2010 et 2012

A. Rappel

26. À sa quinzième session, la Conférence des Parties a reconstitué le Groupe consultatif d'experts pour une période de trois ans allant de 2010 à 2012⁸. À sa première réunion, le Groupe consultatif d'experts reconstitué a formulé son programme de travail pour 2010-2012 en se fondant sur le mandat énoncé par la Conférence des Parties dans la décision 5/CP.15.

⁷ La réunion parallèle doit avoir lieu en principe le lundi 26 novembre 2012, de 13 h 15 à 14 h 45.

⁸ Décision 5/CP.15, par. 1.

27. À sa trente-deuxième session, le SBI a pris note avec satisfaction du programme de travail du Groupe consultatif d'experts pour 2010-2012 figurant à l'annexe I du document FCCC/SBI/2010/INF.2⁹.

28. D'une manière générale, la bonne exécution du programme de travail a permis au Groupe consultatif d'experts:

a) D'apporter une assistance technique aux Parties non visées à l'annexe I principalement pour l'établissement périodique d'inventaires nationaux des gaz à effet de serre, l'évaluation de la vulnérabilité et de l'adaptation et l'évaluation des mesures d'atténuation, grâce à l'actualisation des supports pédagogiques et aux ateliers de formation pratique du Groupe consultatif d'experts;

b) De formuler des recommandations au sujet des éléments à prendre en considération dans une révision future des «Directives pour l'établissement des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention» (ci-après dénommées les directives FCCC pour l'établissement des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I), compte tenu des difficultés rencontrées par celles-ci dans l'établissement de leurs communications nationales les plus récentes;

c) De dispenser des conseils techniques aux Parties non visées à l'annexe I pour faciliter la mise au point et la pérennisation des processus ainsi que la création et le maintien d'équipes techniques nationales aux fins de l'établissement des communications nationales, y compris les inventaires des GES, en continu;

d) De coopérer avec d'autres groupes d'experts relevant de la Convention, ainsi qu'avec le Programme d'appui à l'établissement des communications nationales et le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC).

29. Le Groupe consultatif d'experts a remercié les Parties visées à l'annexe I de la Convention (Parties visées à l'annexe I)¹⁰ et les organismes/programmes multilatéraux¹¹ qui avaient versé des contributions financières en vue de l'exécution de son programme de travail. Il a aussi remercié les Parties non visées à l'annexe I qui avaient accueilli des ateliers et des réunions organisés dans le cadre de son programme de travail¹².

B. Prestation de conseils techniques à l'Organe subsidiaire de mise en œuvre

30. En vue de rendre compte des progrès accomplis dans la mise en œuvre de son programme de travail et de dispenser au SBI des conseils techniques pertinents de 2010 à 2012, le Groupe consultatif d'experts a établi plusieurs rapports techniques pour examen par le SBI. Une liste récapitulative des rapports établis est présentée dans le tableau 1.

⁹ FCCC/SBI/2010/10, par. 21.

¹⁰ Canada, États-Unis d'Amérique, Finlande, Japon, Norvège, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suisse et Union européenne.

¹¹ Programme d'appui à l'établissement des communications nationales, Unité d'appui technique de l'Équipe spéciale sur les inventaires nationaux de gaz à effet de serre et PNUE.

¹² Antigua-et-Barbuda, Chili, Ghana, Namibie, Philippines, République démocratique populaire lao, Sri Lanka et Thaïlande. Outre ces Parties non visées à l'annexe I, le PNUE a accueilli l'atelier de formation pratique sur l'évaluation de la vulnérabilité et de l'adaptation pour l'Afrique, du 7 au 11 novembre 2011 à Nairobi (Kenya).

Tableau 1
Liste récapitulative des rapports techniques établis par le Groupe consultatif d'experts

<i>Rapport</i>	<i>Cote du document</i>
Première réunion du Groupe consultatif d'experts reconstitué, Bonn, 29-31 mars 2010	FCCC/SBI/2010/INF.2
Deuxième réunion du Groupe consultatif d'experts reconstitué, Manille, 27-29 septembre 2010	FCCC/SBI/2010/21
Problèmes et obstacles techniques rencontrés par les Parties non visées à l'annexe I de la Convention (Parties non visées à l'annexe I) lors de l'établissement de leurs communications nationales, et évaluation de leurs besoins en matière de renforcement des capacités	FCCC/SBI/2010/21/Add.1
Atelier consacré à des échanges de vues sur les éléments susceptibles d'être pris en considération lors d'une future révision des «Directives pour l'établissement des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention», compte tenu des difficultés que les Parties non visées à l'annexe I ont rencontrées pour élaborer leurs communications nationales les plus récentes, Saint Mary (Antigua-et-Barbuda), 21-23 mars 2011	FCCC/SBI/2011/5/Add.1
Survey on identification of technical problems and constraints affecting non-Annex I Parties in the process of the preparation of their national communications and assessment of capacity-building needs	FCCC/SBI/2011/5/Add.2
Quatrième réunion du Groupe consultatif d'experts reconstitué, Saint Mary, 24-26 mars 2011	FCCC/SBI/2011/5/Rev.1
Atelier sur les moyens de faciliter la mise au point et la pérennisation des processus ainsi que la création et le maintien d'équipes techniques nationales aux fins de l'établissement des communications nationales, notamment des inventaires des gaz à effet de serre, en continu, Bonn, 20 et 21 juin 2011	FCCC/SBI/2011/10/Add.1
Atelier de formation pratique sur les inventaires nationaux des gaz à effet de serre pour l'Amérique latine et les Caraïbes, Santiago (Chili), 5-9 septembre 2011	FCCC/SBI/2011/10/Add.2
Cinquième réunion du Groupe consultatif d'experts reconstitué, Santiago, 12 et 13 septembre 2011	FCCC/SBI/2011/10
Atelier de formation pratique sur l'évaluation de la vulnérabilité et de l'adaptation pour l'Afrique, Nairobi (Kenya), 7-11 novembre 2011	FCCC/SBI/2012/12
Atelier de formation pratique sur les inventaires nationaux des gaz à effet de serre pour l'Asie et le Pacifique, Colombo (Sri Lanka), 30 janvier-3 février 2012	FCCC/SBI/2012/13
Atelier de formation pratique sur l'évaluation des mesures d'atténuation pour l'Asie et le Pacifique, Bangkok (Thaïlande), 27 février-2 mars 2012	FCCC/SBI/2012/14
Sixième réunion du Groupe consultatif d'experts reconstitué, Bangkok, 5-7 mars 2012	FCCC/SBI/2012/2

<i>Rapport</i>	<i>Cote du document</i>
Atelier de formation pratique pour l'Afrique consacré aux inventaires nationaux des gaz à effet de serre, Swakopmund (Namibie), 23-27 avril 2012	FCCC/SBI/2012/25
Atelier de formation pratique pour l'Amérique latine et les Caraïbes consacré à l'évaluation de la vulnérabilité et de l'adaptation, Saint Mary, 9-13 juillet 2012	FCCC/SBI/2012/17
Atelier de formation pratique pour l'Amérique latine et les Caraïbes consacré à l'évaluation des mesures d'atténuation, Saint Mary, 16-20 juillet 2012	FCCC/SBI/2012/18
Atelier de formation pratique sur l'évaluation des mesures d'adaptation pour l'Afrique, Accra (Ghana), 10-14 septembre 2012	FCCC/SBI/2012/26
Atelier de formation pratique sur l'évaluation de la vulnérabilité et de l'adaptation pour l'Asie et le Pacifique, Vientiane (République démocratique populaire lao), 8-12 octobre 2012	FCCC/SBI/2012/32
Concept note on the e-learning programmes on the preparation of national communications from Parties not included in Annex I to the Convention	FCCC/SBI/2012/INF.15
Septième réunion du Groupe consultatif d'experts reconstitué, Accra, 17-19 septembre 2012	FCCC/SBI/2012/28

C. Prestation de conseils et d'une assistance technique aux Parties non visées à l'annexe I

31. Le Groupe consultatif d'experts est convenu, comme première étape de l'exécution de son mandat, de rassembler des informations sur les difficultés, les défis et les problèmes et obstacles techniques auxquels les Parties non visées à l'annexe I avaient dû faire face pour établir leurs communications nationales, utiliser les directives FCCC relatives à l'établissement des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I et pérenniser le processus des communications nationales et maintenir des équipes techniques nationales. Le Groupe a donc effectué deux enquêtes et analysé les informations contenues dans les communications nationales présentées dans le but de rassembler des informations émanant de Parties non visées à l'annexe I. En outre, il a recueilli des informations auprès d'organismes multilatéraux et bilatéraux et d'organisations internationales qui aident des Parties non visées à l'annexe I à élaborer leurs communications nationales¹³.

32. Les activités mentionnées au paragraphe 31 ci-dessus ont permis au Groupe consultatif d'experts de formuler une série de recommandations visant à remédier aux difficultés et lacunes auxquelles se heurtent les Parties non visées à l'annexe I dans l'établissement de leurs communications nationales et leur apporter les moyens et les capacités nécessaires à cet effet. Ces recommandations, qui figurent dans le document FCCC/SBI/2010/21/Add.1, ont fourni des orientations utiles au Groupe consultatif d'experts lors de l'exécution des activités menées ultérieurement dans le cadre de son programme de travail.

¹³ Les résultats des enquêtes figurent dans le document FCCC/SBI/2010/21/Add.1.

33. Le Groupe consultatif d'experts est convenu de fournir aux Parties non visées à l'annexe I des conseils techniques et une aide, notamment en organisant des ateliers, en dispensant une formation pratique et en actualisant ses supports pédagogiques concernant les inventaires nationaux des GES, l'évaluation de la vulnérabilité et de l'adaptation et l'évaluation des mesures d'atténuation, à partir de 2011.

34. Le Groupe consultatif d'experts, avec le concours du secrétariat et de consultants, a actualisé les supports pédagogiques qu'il avait élaborés entre 2004 et 2005. La révision de ces supports pédagogiques a été guidée par les résultats des enquêtes et les recommandations mentionnées au paragraphe 32 ci-dessus de manière à prendre en compte les informations pertinentes les plus récentes concernant les progrès de la science, les méthodes, les outils et les données dans le domaine des inventaires nationaux des GES, de l'évaluation de la vulnérabilité et de l'adaptation et de l'évaluation des mesures d'atténuation. Tout en faisant observer que la révision des supports pédagogiques est un processus continu, le Groupe a demandé au secrétariat de distribuer les versions électroniques des supports pédagogiques actualisés aux Parties non visées à l'annexe I et aux autres parties prenantes intéressées. Les supports pédagogiques actualisés seront mis en ligne sur le site Web de la Convention¹⁴.

35. Avec le concours du secrétariat, le Groupe consultatif d'experts a organisé sur une période de quatorze mois les neuf ateliers de formation pratique ci-après grâce à l'assistance technique et financière fournie par des Parties et des organisations internationales:

- a) Un atelier de formation pratique sur les inventaires nationaux des GES pour l'Amérique latine et les Caraïbes, du 5 au 9 septembre 2011 à Santiago (Chili);
- b) Un atelier de formation pratique sur l'évaluation de la vulnérabilité et de l'adaptation pour l'Afrique, du 7 au 11 novembre 2011 à Nairobi (Kenya);
- c) Un atelier de formation pratique sur les inventaires nationaux des GES pour l'Asie et le Pacifique, du 30 janvier au 3 février 2012 à Colombo (Sri Lanka);
- d) Un atelier de formation pratique sur l'évaluation des mesures d'atténuation pour l'Asie et le Pacifique, du 27 février au 2 mars 2012 à Bangkok;
- e) Un atelier de formation pratique sur les inventaires nationaux des GES pour l'Afrique, du 23 au 27 avril 2012 à Swakopmund;
- f) Un atelier de formation pratique sur l'évaluation de la vulnérabilité et de l'adaptation pour l'Amérique latine et les Caraïbes, du 9 au 13 juillet 2012 à Saint Mary;
- g) Un atelier de formation pratique sur l'évaluation des mesures d'atténuation pour l'Amérique latine et les Caraïbes, du 16 au 20 juillet 2012 à Saint Mary;
- h) Un atelier de formation pratique sur l'évaluation des mesures d'atténuation pour l'Afrique, du 10 au 14 septembre 2012 à Accra;
- i) Un atelier de formation pratique sur l'évaluation de la vulnérabilité et de l'adaptation pour l'Asie et le Pacifique, du 8 au 12 octobre 2012 à Vientiane.

36. Les ateliers de formation pratique ont permis de renforcer les capacités des experts nationaux originaires de Parties non visées à l'annexe I associés au processus d'établissement des communications nationales. Ils ont aussi permis de recueillir l'avis des participants sur les supports pédagogiques du Groupe consultatif d'experts en vue de leur amélioration et ils ont servi de cadre à des échanges de vues entre les Parties et des experts et des donateurs bilatéraux et multilatéraux potentiels.

¹⁴ http://unfccc.int/resource/cd_roms/na1/start.htm.

37. Pour chaque atelier il y avait deux catégories de participants: les participants présents sur place, ou en personne, et les participants en ligne. Les participants sur place avaient été invités à l'atelier et ils ont été physiquement présents pendant les cinq jours qu'a duré l'atelier, tandis que les participants en ligne l'ont suivi à distance grâce à un outil de vidéoconférence (WebEx). Au total, 316 experts nationaux des inventaires nationaux des GES, de l'évaluation de la vulnérabilité et de l'adaptation et de l'évaluation des mesures d'atténuation venant des régions de l'Amérique latine et des Caraïbes, de l'Asie et du Pacifique¹⁵ et de l'Afrique ont été formés sur place pendant ces neuf ateliers. Le tableau 2 présente une ventilation détaillée des participants aux ateliers par région et par domaine. En outre, en moyenne quelque 33 experts nationaux ont participé à distance chaque jour à tous les ateliers de formation pratique d'une durée de cinq jours.

Tableau 2

Nombre d'experts nationaux de Parties non visées à l'annexe I formés lors des ateliers de formation pratique du Groupe consultatif d'experts, par région et par domaine

Région	Inventaires nationaux des gaz à effet de serre			Atténuation	Total par région
	Vulnérabilité et adaptation				
	Nombre de participants en personne/sur place				
Amérique latine et Caraïbes	29	30	24		83
Asie et Pacifique ^a	37	41	34		112
Afrique	35	41	45		121
Total par domaine	101	112	103		316
	Nombre de participants en ligne (par jour)				Moyenne par région (par jour)
Amérique latine et Caraïbes	56	50	30		45
Asie et Pacifique ^a	23	50	2		25
Afrique	30	50	10		30
Moyenne (par jour) par domaine	36	50	14		33

^a Ainsi que de Parties non visées à l'annexe I d'Europe orientale.

38. En formulant son programme de travail, le Groupe consultatif d'experts a aussi reconnu qu'il fallait accorder la même priorité à ses activités consistant à formuler des recommandations à l'intention du SBI sur la future révision des directives FCCC pour l'établissement des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I et à dispenser des conseils techniques à ces Parties pour faciliter la mise au point et la pérennisation des processus ainsi que la création et le maintien d'équipes techniques nationales aux fins de l'établissement des communications nationales, y compris les inventaires des GES, en continu.

39. Le Groupe consultatif d'experts, s'appuyant sur le rapport de l'atelier consacré aux échanges de vues sur les éléments susceptibles d'être pris en considération dans la révision future des directives FCCC pour l'établissement des communications nationales des Parties

¹⁵ Ainsi que de Parties non visées à l'annexe I d'Europe orientale.

non visées à l'annexe I, a donc formulé des recommandations sur la question à l'intention du SBI, pour examen à sa trente-quatrième session¹⁶.

40. On trouvera dans l'annexe au présent rapport un résumé détaillé des résultats et des produits obtenus lors de l'accomplissement de chacun des mandats du Groupe consultatif d'experts, tels qu'énoncés dans l'annexe à la décision 5/CP.15.

D. Coopération avec d'autres organes compétents relevant de la Convention et le Programme d'appui à l'établissement des communications nationales

1. Autres organes compétents relevant de la Convention

41. Le Groupe consultatif d'experts a contribué au débat approfondi sur les activités de renforcement des capacités des institutions et initiatives relevant de la Convention. Ce débat a eu lieu pendant la troisième partie de la quatrième session du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention, qui s'est tenue à Panama (Panama), du 1^{er} au 7 octobre 2011. Le Président du Groupe consultatif d'experts a présenté les aspects du renforcement des capacités visés par le programme de travail du Groupe.

42. Le Président du Groupe consultatif d'experts a représenté le Groupe à la première session du Forum de Durban, les 22 et 23 mai 2012 à Bonn (Allemagne). Le forum, qui est un mécanisme institutionnel mis en place d'un commun accord à la dix-septième session de la Conférence des Parties à Durban (Afrique du Sud) pour faciliter l'amélioration du suivi et de l'examen de l'efficacité des activités de renforcement des capacités, permet aux Parties et aux autres parties prenantes d'échanger des idées et de partager leurs expériences, leurs meilleures pratiques et les enseignements tirés en ce qui concerne la mise en œuvre des activités de renforcement des capacités dans les pays en développement.

43. L'échange continu d'informations entre le Groupe consultatif d'experts et le Groupe d'experts des pays les moins avancés (Groupe d'experts des PMA) et la coordination de la planification et de l'exécution des activités relevant du programme de travail des deux groupes sont assurés par les deux membres du Groupe consultatif d'experts qui font également partie du Groupe d'experts des PMA et par le secrétariat.

44. Le Groupe entrevoit des possibilités de collaboration et de coopération plus poussées avec d'autres groupes d'experts et/ou organes constitués relevant de la Convention, tels que le Groupe d'experts des PMA, le Comité exécutif de la technologie, le Centre et Réseau des technologies climatiques et le Comité de l'adaptation. Toutefois, dans le cadre de son mandat, le Groupe n'a pas été en mesure de collaborer et coopérer dans une large mesure avec d'autres groupes d'experts et organes constitués relevant de la Convention, en raison de son programme de travail ambitieux, qui devait être exécuté sur une courte période pour que le Groupe s'acquitte de manière satisfaisante de son mandat. En outre, les différences entre les calendriers fixés pour les mandats ont nui à la collaboration avec d'autres organes. Ainsi, la plupart des activités relevant du programme de travail du Groupe consultatif d'experts en étaient déjà à un stade avancé de leur mise en œuvre lorsque certains des organes constitués mentionnés plus haut ont été établis par la Conférence des Parties à sa dix-septième session.

2. Programme d'appui à l'établissement des communications nationales

45. Le Groupe consultatif d'experts a continué de coopérer et de collaborer avec le Programme d'appui à l'établissement des communications nationales pour répondre aux

¹⁶ FCCC/SBI/2011/5/Rev.1, annexe.

besoins en matière de renforcement des capacités des Parties non visées à l'annexe I pour l'établissement de leurs communications nationales.

46. En collaboration avec le Groupe consultatif d'experts, le Programme d'appui à l'établissement des communications nationales a organisé un atelier à l'intention des pays qui élaborent actuellement leur communication nationale initiale, du 29 septembre au 1^{er} octobre 2010 à Manille (Philippines). L'objectif principal de l'atelier était de fournir des orientations générales aux équipes nationales et de faciliter l'échange d'expériences sur les principaux aspects techniques et pratiques de l'établissement des communications nationales initiales.

47. Le Programme d'appui à l'établissement des communications nationales a également fourni des contributions en nature, financières et logistiques pour l'exécution du programme de travail du Groupe consultatif d'experts, en particulier pour les activités suivantes:

- a) L'actualisation des supports pédagogiques du Groupe consultatif d'experts;
- b) L'organisation des ateliers régionaux de formation pratique;
- c) Le recueil d'informations sur les mesures à prendre pour prendre en compte les considérations liées aux changements climatiques;
- d) Le recueil d'informations sur les centres régionaux d'excellence qui dispensent une formation ou mènent des activités en rapport avec les communications nationales et sur les sources de financement et d'assistance technique bilatérales, régionales et multilatérales, en vue de faciliter et d'appuyer l'établissement des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I.

3. Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat

48. Le Groupe consultatif d'experts a également continué à entretenir des contacts étroits avec le GIEC, en particulier dans le domaine de la préparation des inventaires nationaux des gaz à effet de serre, pour lequel le GIEC a tenu le GCE régulièrement informé de l'avancement de ses travaux sur les méthodes.

49. Le GIEC, par le biais de son Unité d'appui technique de l'Équipe spéciale sur les inventaires nationaux des gaz à effet de serre, a également mis tant ses ressources financières que ses compétences au service des ateliers régionaux de formation pratique du Groupe et de l'actualisation de ses supports pédagogiques sur les inventaires nationaux des GES.

E. Enseignements tirés et observations

50. Au cours de l'exécution de son programme de travail, le Groupe consultatif d'experts a tiré des enseignements et fait des observations clefs, entre autres les suivants:

- a) Le Groupe relève l'importance de la continuité de l'assistance technique qu'il apporte et de la facilité d'accès à ses supports pédagogiques, ainsi que de leur disponibilité et de leur actualisation périodique, pour assurer un renforcement des capacités efficace, en particulier en vue de l'amélioration constante de l'établissement des rapports et de la création d'une mémoire institutionnelle;
- b) Le Groupe est toujours sollicité par des Parties non visées à l'annexe I pour qu'il continue de les aider à renforcer leurs capacités tant au niveau régional qu'au niveau national. À cet égard, il considère que les organismes d'exécution et d'autres organisations intergouvernementales ont un rôle important à jouer en facilitant la fourniture d'un appui sous la forme d'un renforcement des capacités, en particulier au niveau national;

- c) Les ateliers régionaux de formation pratique ont permis au Groupe de mieux comprendre les besoins des Parties non visées à l'annexe I en matière d'assistance technique et de trouver des solutions concrètes par le biais des contacts directs avec les spécialistes associés au processus des communications nationales;
- d) Le Groupe approuve la recommandation formulée par les participants à l'atelier selon laquelle les futurs ateliers de formation pratique pourraient être davantage axés sur la mise en œuvre des solutions en matière d'adaptation;
- e) Le Groupe a considéré que la démarche consistant à dispenser une formation pratique, en faisant participer directement les spécialistes au niveau national, lui est très utile pour fournir des informations concrètes au SBI;
- f) Le Groupe est en mesure d'exécuter son programme de travail dans les délais fixés si les ressources nécessaires sont mises à sa disposition en temps voulu;
- g) Bien que le Groupe soit parvenu à mener à bien son programme de travail, il a trouvé ambitieux ce programme, qui comprenait l'organisation de neuf ateliers régionaux de formation pratique et l'actualisation des matériels concernant les inventaires nationaux des GES, l'évaluation de la vulnérabilité et de l'adaptation et l'évaluation des mesures d'atténuation sur une période de dix-huit mois environ¹⁷;
- h) Les supports pédagogiques, actualisés et utilisés par le Groupe lors des ateliers régionaux de formation pratique, sont plus utiles et pertinents lorsqu'ils sont enrichis d'exemples régionaux;
- i) Le Groupe reconnaît les difficultés que pose l'utilisation de modèles, notamment l'utilisation de séries de données locales pendant les séances de formation pratique, et attend avec intérêt les améliorations suggérées à cet égard qui seront examinées dans les futurs programmes de formation pratique;
- j) Le Groupe a conscience de l'importance de la formation pratique dans le contexte de l'atténuation et reconnaît l'intérêt d'adapter les programmes de formation à chaque région, de même que l'importance de rendre compte de la diversité des méthodes et des démarches en matière d'évaluation des mesures d'atténuation;
- k) Le Groupe comprend l'intérêt que portent les participants aux aspects structurels et institutionnels des procédures d'établissement de rapports, notamment le besoin spécifique de prendre en compte les difficultés nouvelles résultant des évolutions, en particulier les nouvelles prescriptions en matière de présentation de rapports pour les Parties non visées à l'annexe I au titre de la Convention.

F. Difficultés

51. Le Groupe consultatif d'experts a reconnu qu'il avait réussi à s'acquitter de son mandat consistant à apporter une assistance technique aux Parties non visées à l'annexe I pour l'établissement de leurs communications nationales, mais il a mis en avant les difficultés suivantes qui ont compromis l'efficacité et l'efficacité de l'exécution des activités prescrites:

- a) Le Groupe a dû exécuter en trois ans un programme de travail ambitieux, qui comportait une série d'activités majeures devant être mises en œuvre simultanément;

¹⁷ Les premiers dix-huit mois du mandat du Groupe consultatif d'experts ont été consacrés principalement à l'élaboration de son programme de travail, à la planification des activités de mise en œuvre et à la mobilisation des ressources financières.

- b) Il s'est heurté à des difficultés pour mobiliser les ressources financières dans les délais prescrits, compte tenu de la planification budgétaire des donateurs et du secrétariat;
- c) Le manque de prévisibilité des ressources financières affectait la planification et l'exécution des activités prévues en temps voulu;
- d) L'incapacité à repérer et à mobiliser les experts compétents pour qu'ils participent aux enquêtes et aux ateliers compromettait la qualité des contributions;
- e) Il était difficile de maintenir la qualité élevée de supports pédagogiques adaptés aux besoins de parties prenantes très diverses et de les actualiser;
- f) Le Groupe avait une faible marge de manœuvre pour répondre aux nouveaux besoins des Parties, du fait du caractère prescriptif et limité de son mandat;
- g) Les obstacles linguistiques et le manque de supports disponibles dans différentes langues compliquaient la formation;
- h) Un petit nombre de formateurs était disponible pour les ateliers et certains d'entre eux n'étaient pas au courant du mandat du Groupe et des ressources dont il dispose ou des différents besoins et problèmes des participants aux niveaux national et régional;
- i) L'organisation des activités du Groupe par groupes thématiques (inventaires des GES, vulnérabilité et adaptation, évaluation des mesures d'atténuation, autres questions) était parfois une source de difficultés pour aborder les questions de façon globale, ainsi que pour examiner les questions transversales.

G. Recommandations

52. Le Groupe consultatif d'experts, s'appuyant sur les analyses effectuées et l'expérience acquise pendant l'exécution de son programme de travail, a formulé les recommandations suivantes qui pourraient être utiles pour améliorer encore l'efficacité de l'assistance technique fournie aux Parties non visées à l'annexe I aux fins de l'établissement de leurs communications nationales. En outre, les recommandations abordent également les besoins particuliers à prendre en compte et les nouveaux défis résultant des évolutions, en particulier des nouvelles prescriptions en matière d'établissement de rapports pour les Parties non visées à l'annexe I au titre de la Convention.

1. Distribution et diffusion des supports pédagogiques

53. La distribution des versions électroniques des supports pédagogiques du Groupe consultatif d'experts, avant l'atelier de formation si cela est possible, facilitera la réalisation des objectifs des ateliers. La reproduction de ces supports pédagogiques au niveau national les rendra d'autant plus utiles.

54. Les supports pédagogiques actualisés devraient être mis à la disposition du public.

2. Enrichissement des supports pédagogiques du Groupe consultatif d'experts

55. Les supports pédagogiques du Groupe consultatif d'experts comme les programmes d'apprentissage en ligne devraient comporter un plus grand nombre d'études de cas tant de Parties visées à l'annexe I que de Parties non visées à l'annexe I.

56. Il faudrait utiliser un plus grand nombre d'exemples concrets, d'études de cas et de meilleures pratiques de différentes régions pour accroître l'utilité des séances de formation pratique.

57. Toute actualisation ou amélioration des supports pédagogiques du Groupe consultatif d'experts à l'avenir devrait être guidée par l'objectif d'accroître l'exactitude, la cohérence et la transparence des informations. Il conviendrait également de tenir compte des difficultés et des lacunes régionales, ainsi que des besoins, de même que de toute nouvelle prescription en matière d'établissement de rapports au titre de la Convention.

58. Le Groupe consultatif d'experts a noté que les exercices pratiques reposant sur des modèles d'évaluation des mesures d'atténuation étaient particulièrement utiles et il a recommandé d'améliorer la formation en faisant une plus large place aux secteurs autres que celui de l'énergie et en fournissant davantage d'exemples nationaux.

59. Le Groupe consultatif d'experts a aussi noté que les participants accordaient beaucoup d'importance aux questions d'accessibilité et de disponibilité des données, et il suggère que soit abordée à l'avenir dans les formations la question de l'utilisation de modèles si l'on ne dispose pas de données nationales suffisantes.

3. Optimiser la participation

60. Les participants aux ateliers de formation pratique devraient être encouragés à faire bénéficier leurs collègues au niveau national de ce qu'ils ont appris et à diffuser leurs connaissances après les ateliers.

61. Afin d'obtenir le meilleur rapport coût-efficacité en termes de participation et d'organisation des ateliers, la planification et les préparatifs des ateliers devraient être entrepris bien à l'avance.

62. Le Groupe consultatif d'experts a fait observer que les participants aux ateliers de formation pratique devraient être encouragés à consacrer du temps à l'étude de documents théoriques de base, notamment à des exercices de préparation, qu'il faudrait mettre à leur disposition avant l'atelier afin de renforcer l'efficacité de la formation pratique.

4. Renforcer les capacités

63. L'apprentissage en ligne pourrait répondre au besoin exprimé par les participants d'une formation dispensée dans le pays, ce qui pourrait aussi contribuer à la facilitation des échanges entre les experts régionaux.

64. Le Groupe consultatif d'experts a pris note de l'intérêt manifesté par les participants pour l'échange d'expériences et la constitution de réseaux, ainsi que de l'importance accordée aux questions de mise en œuvre et il a fait observer que la mise en place d'un réseau d'experts, notamment au niveau régional, pourrait faciliter l'échange de connaissances, d'expériences et de meilleures pratiques.

65. Une base de données recensant les spécialistes formés lors des ateliers du Groupe consultatif d'experts consacrés aux inventaires nationaux des GES (ayant suivi la formation sur place ou en ligne) devrait être constituée, tenue à jour et mise à la disposition des Parties, de telle sorte que l'on puisse faire appel à ces spécialistes au niveau national pour appuyer les processus désormais plus fréquents de calcul des inventaires nationaux des GES, en renforçant ainsi les capacités locales d'établissement des inventaires. De même, la communication et les échanges entre ces spécialistes devraient être facilités par le biais du réseau Internet.

66. Il faudrait que les équipes nationales chargées des inventaires des GES soient mieux informées des nouvelles méthodologies et des nouveaux outils disponibles (par exemple les *Lignes directrices 2006 du GIEC pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre*, les nouveaux logiciels du GIEC applicables aux inventaires et la base de données du GIEC sur les facteurs d'émission de gaz à effet de serre), ce qui pourrait aider plus efficacement les

Parties non visées à l'annexe I à accroître la transparence, l'exactitude, l'exhaustivité, la comparabilité et la cohérence de leurs inventaires des GES.

67. Un appui constant devrait être fourni en vue du renforcement des capacités des experts nationaux pour l'établissement des inventaires nationaux des GES aux niveaux régional et national.

Annexe

Résumé détaillé des résultats et des produits obtenus lors de l'exécution de chacun des mandats énoncés dans l'annexe à la décision 5/CP.15

<i>Paragraphe de l'annexe à la décision 5/CP.15 énonçant le mandat</i>	<i>Tâches</i>	<i>Moyens employés pour atteindre les résultats/mener les activités: prévus</i>	<i>Moyens employés pour atteindre les résultats/mener les activités: mis en œuvre</i>	<i>Résultat ou produit obtenu</i>
2 a)	Apporter une assistance technique aux Parties non visées à l'annexe I pour l'établissement périodique d'inventaires nationaux des gaz à effet de serre, l'évaluation de la vulnérabilité et de l'adaptation, l'évaluation des mesures d'atténuation, la recherche et l'observation systématique, l'éducation, la formation et la sensibilisation du public, le transfert de technologies et le renforcement des capacités, afin d'améliorer la précision, la cohérence et la transparence des informations à fournir dans leurs communications nationales	<p>Recenser les problèmes et les obstacles techniques rencontrés par les Parties non visées à l'annexe I lors de l'établissement de leurs communications nationales et évaluer leurs besoins en matière de renforcement des capacités en effectuant une enquête auprès de ces Parties</p> <p>Étudier les informations contenues dans les communications nationales présentées récemment pour recenser les préoccupations et les difficultés ainsi que les lacunes dans les capacités mises en lumière par les Parties de l'établissement de leurs communications nationales</p> <p>Évaluer l'assistance technique accordée par d'autres groupes et institutions en vue de repérer les lacunes et d'éviter les chevauchements</p>	<p>Réalisation d'une enquête à laquelle 56 Parties non visées à l'annexe I ont répondu</p> <p>Évaluation des deuxièmes communications nationales de 27 Parties non visées à l'annexe I</p> <p>Enquête auprès du Programme d'appui pour l'établissement des communications nationales, du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)</p>	Document FCCC/SBI/2010/21/Add.1, contenant des informations sur les problèmes et obstacles rencontrés par les Parties non visées à l'annexe I lors de l'établissement de leurs communications nationales et sur leurs besoins en matière de renforcement des capacités, leurs préoccupations et leurs difficultés, les lacunes connexes dans les capacités s'agissant de l'établissement des communications nationales, ainsi que les recommandations formulées pour remédier aux difficultés et aux lacunes et satisfaire les besoins connexes sur le plan technique et celui des capacités

<i>Paragraphe de l'annexe à la décision 5/CP.15 énonçant le mandat</i>	<i>Tâches</i>	<i>Moyens employés pour atteindre les résultats/mener les activités: prévus</i>	<i>Moyens employés pour atteindre les résultats/mener les activités: mis en œuvre</i>	<i>Résultat ou produit obtenu</i>
		Rassembler les informations mentionnées ci-dessus et les propositions avancées pour remédier aux difficultés et lacunes et répondre aux besoins connexes sur le plan technique et celui des capacités	Compilation d'informations dans le rapport du Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention et dans le rapport technique présenté à l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI)	
		Présenter ces résultats et produits en marge de la seizième session de la Conférence des Parties	Présentation des conclusions et des produits de l'enquête (FCCC/SBI/2010/21/Add.1) en marge de la seizième session de la Conférence des Parties	
		Fournir une assistance technique, notamment par le biais d'ateliers, d'une formation pratique et de la formation de formateurs, en collaborant, dans la mesure du possible, avec d'autres groupes d'experts et institutions, notamment les centres d'excellence régionaux	Organisation de neuf ateliers de formation pratique consacrés aux inventaires nationaux des GES, à l'évaluation de la vulnérabilité et de l'adaptation et à l'évaluation des mesures d'atténuation	Formation d'un réservoir d'experts nationaux originaires de Parties non visées à l'annexe I (316 participants formés sur place et environ 33 participants formés en ligne en moyenne chaque jour pendant l'atelier). Neuf rapports résumant les travaux des ateliers et les recommandations pour examen par le SBI
		Mettre en œuvre une activité au moins par région	Organisation pour chaque région de trois ateliers de formation pratique, consacrés aux inventaires nationaux des GES, à l'évaluation de la vulnérabilité et de l'adaptation et à l'évaluation des mesures d'atténuation	

<i>Paragraphe de l'annexe à la décision 5/CP.15 énonçant le mandat</i>	<i>Tâches</i>	<i>Moyens employés pour atteindre les résultats/mener les activités: prévus</i>	<i>Moyens employés pour atteindre les résultats/mener les activités: mis en œuvre</i>	<i>Résultat ou produit obtenu</i>
		Recenser les problèmes et les difficultés techniques rencontrés par les Parties non visées à l'annexe I qui n'ont pas encore achevé leurs communications nationales initiales	Organisation d'un atelier technique par le Programme d'appui pour l'établissement des communications nationales en collaboration avec le Groupe consultatif d'experts (29 septembre-1 ^{er} octobre 2010, Manille, Philippines)	Prestation de conseils sur les principaux éléments des communications nationales et échange d'informations, des enseignements retirés et des meilleures pratiques entre le Groupe consultatif d'experts et huit Parties non visées à l'annexe I afin de faciliter l'établissement des communications nationales initiales
		Fournir une assistance technique aux Parties non visées à l'annexe I qui n'ont pas encore achevé leurs communications nationales, en collaborant, dans la mesure du possible, avec d'autres groupes d'experts et institutions, notamment les centres d'excellence régionaux		
		Réviser et actualiser les supports pédagogiques du Groupe consultatif d'experts, en tenant compte des avis des Parties non visées à l'annexe I	Actualisation des supports pédagogiques relatifs aux inventaires des GES, à l'évaluation de la vulnérabilité et de l'adaptation et à l'évaluation des mesures d'atténuation	Actualisation des supports pédagogiques du Groupe consultatif d'experts relatifs à la vulnérabilité et l'adaptation, à l'atténuation et aux inventaires des GES
		Élaborer et exécuter des programmes d'apprentissage en ligne et mettre en place un réseau d'experts sur Internet	Demande adressée au secrétariat pour qu'il élabore des programmes d'apprentissage en ligne et une plate-forme Internet pour un réseau d'experts	Document de réflexion sur l'élaboration de programmes d'apprentissage en ligne ^a Conception d'une plate-forme Internet pour un réseau d'experts

<i>Paragraphe de l'annexe à la décision 5/CP.15 énonçant le mandat</i>	<i>Tâches</i>	<i>Moyens employés pour atteindre les résultats/mener les activités: prévus</i>	<i>Moyens employés pour atteindre les résultats/mener les activités: mis en œuvre</i>	<i>Résultat ou produit obtenu</i>
2 b)	Formuler des recommandations, selon qu'il convient, sur les éléments à prendre en considération lors d'une future révision des «Directives applicables à l'établissement des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I» (ci-après dénommées les directives FCCC) en tenant compte des difficultés rencontrées par les Parties non visées à l'annexe I lors de l'établissement de leurs communications nationales les plus récentes	<p>Recenser et évaluer les difficultés, les obstacles et les problèmes rencontrés par les Parties non visées à l'annexe I dans l'utilisation des directives FCCC pour l'établissement de leurs communications nationales les plus récentes, en effectuant une enquête parallèlement à l'enquête évoquée au titre du paragraphe 2 a) et en évaluant les informations contenues dans les communications nationales</p> <p>Organiser un atelier consacré à des échanges de vues sur les éléments susceptibles d'être pris en considération lors d'une future révision des directives FCCC, compte tenu des difficultés rencontrées par les Parties non visées à l'annexe I dans l'établissement de leurs communications nationales les plus récentes</p> <p>L'atelier prendra en compte les conclusions de l'enquête mentionnée plus haut</p> <p>Compte tenu des activités mentionnées plus haut, formuler des recommandations, selon qu'il convient, sur les éléments susceptibles d'être pris en considération lors d'une future révision des directives FCCC, en tenant compte des difficultés rencontrées par les Parties non visées à l'annexe I pour établir leurs communications nationales les plus récentes</p>	<p>Mis en œuvre parallèlement à ceux requis au titre du paragraphe 2 a) ci-dessus</p> <p>Un atelier consacré à des échanges de vues sur les éléments susceptibles d'être pris en considération lors d'une future révision des directives FCCC (21-23 mars 2011, Saint Mary, Antigua et Barbuda)</p> <p>Élaboration d'une série de recommandations à partir d'un résumé des échanges de vues entre les participants à l'atelier sur les éléments susceptibles d'être pris en considération lors d'une future révision des directives FCCC</p>	<p>Document FCCC/SBI/2010/21/Add.1 (voir sous 2 a) ci-dessus pour plus de précisions)</p> <p>Document FCCC/SBI/2011/5/Add.1, contenant un résumé des échanges de vues sur les éléments susceptibles d'être pris en compte lors d'une future révision des directives FCCC</p> <p>Examen d'une série de recommandations adressées par le Groupe consultatif d'experts au SBI sur les éléments susceptibles d'être pris en considération lors d'une future révision des directives FCCC figurant dans le document FCCC/SBI/2011/5/Rev.1</p>

<i>Paragraphe de l'annexe à la décision 5/CP.15 énonçant le mandat</i>	<i>Tâches</i>	<i>Moyens employés pour atteindre les résultats/mener les activités: prévus</i>	<i>Moyens employés pour atteindre les résultats/mener les activités: mis en œuvre</i>	<i>Résultat ou produit obtenu</i>
2 c)	Donner de manière continue des conseils techniques aux Parties non visées à l'annexe I pour faciliter la mise au point et la pérennisation des processus ainsi que la création et le maintien d'équipes techniques nationales, aux fins de l'établissement des communications nationales, y compris les inventaires des gaz à effet de serre	Réaliser une enquête pour recueillir auprès des pays et des organisations multilatérales et bilatérales des renseignements sur les problèmes liés à la pérennisation du processus d'établissement des communications nationales et au maintien d'équipes techniques nationales chargées d'établir en continu les communications nationales, y compris les inventaires des gaz à effet de serre (GES)	Réalisation en continu d'une enquête sur les problèmes liés à la pérennisation du processus des communications nationales et au maintien d'équipes techniques nationales pour l'établissement des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I, notamment des inventaires nationaux des GES. Le Groupe consultatif d'experts a reçu des réponses d'experts représentant 39 Parties non visées à l'annexe I et de trois organismes multilatéraux et bilatéraux	Document FCCC/SBI/2011/5/ Add.2, résumant les éléments suivants: difficultés communes, options et études de cas/meilleures pratiques dont les pays ont connaissance et moyens de faciliter la mise au point et la pérennisation des processus en vue de l'établissement des communications nationales, et une série de recommandations émanant du Groupe consultatif d'experts sur la fourniture d'une assistance technique pour résoudre les problèmes institutionnels et financiers, l'utilisation de logiciels pour les inventaires et d'autres questions transversales, telles que le renforcement des capacités et la formation
		Faire la synthèse des renseignements recueillis grâce à l'enquête et des informations figurant dans les communications nationales, afin de déterminer les difficultés communes, les options et les études de cas/meilleures pratiques dont les pays ont connaissance et les moyens de faciliter la mise au point et la pérennisation des processus ainsi que la création et le maintien d'équipes techniques nationales en vue de l'établissement des communications nationales, y compris des inventaires des GES, en continu	Organisation d'un atelier sur les moyens de faciliter la mise au point et la pérennisation des processus, ainsi que la création et le maintien d'équipes techniques nationales chargées d'établir en continu les communications nationales, y compris les inventaires des GES (20 et 21 juin 2011, Bonn, Allemagne)	Document FCCC/SBI/2011/10/ Add.1, contenant les éléments suivants: résumé des meilleures pratiques et des enseignements retirés échangés concernant la création et le maintien d'équipes techniques nationales, en vue de l'établissement des communications nationales, y compris les inventaires des GES, en continu; et recommandations des participants à l'atelier visant à faciliter la création et le maintien d'équipes techniques nationales, pour l'établissement des communications nationales, y compris les inventaires des GES, en continu

<i>Paragraphe de l'annexe à la décision 5/CP.15 énonçant le mandat</i>	<i>Tâches</i>	<i>Moyens employés pour atteindre les résultats/mener les activités: prévus</i>	<i>Moyens employés pour atteindre les résultats/mener les activités: mis en œuvre</i>	<i>Résultat ou produit obtenu</i>
		Donner des conseils techniques et un appui aux Parties, notamment par le biais d'ateliers, d'une formation pratique et de la formation de formateurs	Certains aspects de la création et du maintien d'équipes techniques nationales pour l'établissement des communications nationales sont abordés dans les supports pédagogiques actualisés du Groupe consultatif d'experts et traités pendant les ateliers régionaux de formation pratique du Groupe	Voir sous 2 a) pour plus de précisions
		Mettre en œuvre une activité au moins par région	Organisation pour chaque région de trois ateliers de formation pratique consacrés aux inventaires nationaux des GES, à l'évaluation de la vulnérabilité et de l'adaptation et à l'évaluation des mesures d'atténuation	Voir sous 2 a) pour plus de précisions
2 d)	Donner un appui et des conseils techniques aux Parties qui le demandent au sujet des informations à fournir concernant les mesures à prendre pour tenir compte des considérations liées aux changements climatiques dans leurs politiques et actions sociales, économiques et écologiques, conformément à l'alinéa f du paragraphe 1 de l'article 4 de la Convention	Réviser les documents pertinents du Groupe consultatif d'experts et les actualiser, selon qu'il convient Recueillir et synthétiser des informations techniques sur les outils et les appuis disponibles en vue de faire connaître les mesures à prendre pour tenir compte des aspects liés aux changements climatiques dans les politiques et actions sociales, économiques et écologiques pertinentes	Recueil des informations techniques, en collaboration avec le Programme d'appui à l'établissement des communications nationales et le PNUD et avec l'aide des membres du Groupe consultatif d'experts	Compilation des sources d'information sur les mesures à prendre pour tenir compte des aspects liés aux changements climatiques
		Mettre les informations techniques disponibles à la disposition des Parties qui le demandent	Diffusion des informations dans les supports pédagogiques actualisés du Groupe consultatif d'experts	Les informations peuvent être consultées par le public sur le site Web de la Convention

<i>Paragraphe de l'annexe à la décision 5/CP.15 énonçant le mandat</i>	<i>Tâches</i>	<i>Moyens employés pour atteindre les résultats/mener les activités: prévus</i>	<i>Moyens employés pour atteindre les résultats/mener les activités: mis en œuvre</i>	<i>Résultat ou produit obtenu</i>
		Donner, dans la mesure du possible, un appui et des conseils techniques aux Parties qui le demandent au sujet des informations sur les mesures à prendre pour tenir compte des considérations liées aux changements climatiques dans leurs politiques et actions sociales, économiques et écologiques pertinentes	Cet aspect des conseils techniques et de l'appui a normalement été abordé pendant les ateliers de formation auxquels le Groupe était associé	
2 e)	Donner aux Parties non visées à l'annexe I qui le demandent des informations sur les activités et programmes existants, notamment sur les sources de financement bilatérales, régionales et multilatérales, en vue de faciliter et d'appuyer l'établissement par ces Parties des communications nationales	Recueillir et synthétiser des informations sur les activités et programmes existants, notamment sur les sources de financement et d'assistance technique bilatérales, régionales et multilatérales, en vue de faciliter et d'appuyer l'établissement des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I Mettre les informations à la disposition des Parties qui le demandent	Recueil des informations pertinentes, en collaboration avec le Programme d'appui pour l'établissement des communications nationales et le PNUE et avec l'aide des membres du Groupe consultatif d'experts Diffusion des informations dans les supports pédagogiques actualisés du Groupe consultatif d'experts	Compilation d'informations sur les centres régionaux d'excellence qui dispensent une formation sur les questions de fond en rapport avec les communications nationales (contribution du PNUE) Les informations peuvent être consultées par le public sur le site Web de la Convention

a Les programmes d'apprentissage en ligne devaient être élaborés en se fondant sur les supports pédagogiques actualisés du Groupe consultatif d'experts, qui doivent être achevés en novembre 2012. Il n'a donc pas été possible d'élaborer le programme d'apprentissage en ligne dans son intégralité.